

Janvier 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMITÉ SUR L'AGRICULTURE

Vingtième session

Rome, 25 - 28 avril 2007

Suite donnée au programme Action 21 et au Sommet mondial sur le développement durable

1. Le présent document d'information retrace les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des engagements et des objectifs définis par Action 21, le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), ainsi que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (JPOI) (Johannesburg, 2002) qui porte sur des chapitres clés d'Action 21, dont la FAO est un partenaire important et de premier plan. C'est à ce titre que l'Organisation apporte une assistance active aux États Membres et travaille en étroite collaboration avec divers partenaires à la mise en œuvre d'Action 21 et la concrétisation des engagements du SMDD.
2. La treizième session de la Commission du développement durable (CDD-13), tenue en avril 2005, correspondait à un exercice annuel de passage en revue des problèmes liés à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains. La CDD-13 a reconnu les progrès considérables accomplis en ce qui concerne l'objectif du SMDD de réduire de moitié le nombre de personnes privées d'accès à une eau potable saine. Néanmoins, plus d'un tiers de la population rurale mondiale reste dépourvue d'un tel accès et les progrès réalisés en ce qui concerne l'assainissement sont encore moins satisfaisants. La CDD-13 a souligné la nécessité d'un effort concerté pour accroître la disponibilité de l'eau en milieu rural, ainsi que son assainissement, et pour formuler des programmes de gestion intégrée et d'utilisation efficace des ressources en eau, contribuant ainsi à plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment l'Objectif 1 (éradication de l'extrême pauvreté et de la faim).
3. La participation et les interventions de la FAO à la CDD-13 ont permis de mettre l'accent, qui faisait cruellement défaut, sur l'eau utilisée pour la nourriture, l'agriculture et la gestion des écosystèmes. Certaines des contributions de la FAO, telles que les conclusions de la Conférence FAO-Pays-Bas sur l'eau pour l'alimentation et les écosystèmes, ont été reprises dans le rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources en eau (CDD-13) et dans le Résumé du président du débat de haut niveau de la CDD-13. Le rapport de la CDD-13 comporte des références spécifiques aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et sa productivité en matière agricole, qui représente plus de 70 pour cent de l'utilisation totale de l'eau; il reconnaît le caractère fondamental de la valeur économique, environnementale et socioculturelle de l'eau dans le processus de prise de décision en matière de droits d'usage de l'eau; il recommande enfin la recherche d'un équilibre entre l'utilisation agricole de l'eau et son utilisation au service des écosystèmes.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. La FAO joue un rôle déterminant au sein d'**ONU-Eau**, le mécanisme de coordination des Nations Unies sur les questions d'eau, créé en 2003 pour assurer le suivi des décisions prises par le Sommet mondial pour le développement durable et des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau. À compter de janvier 2007 et pour une période de deux ans, la présidence d'ONU-Eau sera assurée par la FAO, qui sera responsable de l'initiative thématique d'ONU-Eau intitulée « Affronter la pénurie d'eau », dont l'importance est cruciale pour la communauté agricole.
5. La quatorzième session de la Commission du développement durable (mai 2006) a été une session de passage en revue des modules thématiques relatifs à l'énergie au service du développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique/atmosphère et aux changements climatiques, tous thèmes étroitement liés les uns aux autres. L'importance de disposer d'un accès aux services énergétiques pour assurer un développement durable a été affirmée par le Sommet mondial pour le développement durable, entraînant l'engagement pris dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg d'améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables. Cependant, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes a fait peu de progrès dans la plus grande partie du monde en développement depuis le Sommet mondial. Selon les estimations, 2,4 milliards de personnes de par le monde, dont 90 pour cent des ménages ruraux, sont tributaires de sources traditionnelles, non commerciales, d'énergie.
6. Lors de la quatorzième session de la Commission du développement durable, la FAO a souligné l'importance des bioénergies, avec l'agriculture et la forêt comme sources principales de la biomasse servant à la fabrication des biocarburants, et les liens existant entre cette thématique et celles de la sécurité alimentaire et du changement climatique. La FAO a présenté une initiative globale, la Plateforme internationale sur la bioénergie (PIBE), dont l'objet est de faciliter la coopération en vue d'une transition vers l'utilisation des énergies durables. De plus, en septembre 2006, la FAO a accepté d'héberger à son Siège (Rome) le Secrétariat du Partenariat mondial pour les bioénergies (GBEP), avec pour objet la promotion de la coopération sur les bioénergies entre les différents partenaires.
7. À sa quatorzième session, la Commission du développement durable s'est également intéressée aux changements climatiques dans le contexte plus large du développement durable. De nombreuses délégations ont émis l'opinion selon laquelle des variations climatiques rapides et fréquentes sont de plus en plus apparentes dans la plupart des pays, tandis que les efforts financiers et les actions destinés à en modérer l'impact sont restés négligeables. Sans adaptation à cette situation et sans mitigation de ses effets, il ne sera pas possible de définir une réponse à long terme. Ces dernières années, la FAO a intensifié ses travaux sur l'adaptation aux changements climatiques. Elle dispose d'un avantage comparatif quand il s'agit de contribuer à formuler des options agricoles face au changement climatique, notamment en matière de mise en valeur des cultures, de l'élevage et des herbages, ainsi que pour l'ensemble des écosystèmes (forêts, montagnes, eaux intérieures, mers et côtes).
8. Un certain nombre d'activités normatives et opérationnelles de la FAO contribuent à la mise en œuvre d'Action 21 et des engagements du Sommet mondial pour le développement durable. On en trouvera ci-après quelques exemples.
9. À la présidence de l'Objectif du Millénaire 7 (Assurer un environnement durable, Cible 9: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales), la FAO a collaboré avec d'autres experts des Nations Unies pour identifier les indicateurs susceptibles d'être utilisés par les pays pour suivre leurs progrès au regard des objectifs clés d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

10. Arrangement interinstitutions regroupant 14 organismes internationaux et dont la FAO assume la direction, le Partenariat de collaboration sur les forêts a continué son travail d'amélioration de la collaboration et de la coordination sur les problèmes forestiers et d'assistance aux pays pour mettre en œuvre une gestion durable des forêts. Les organes directeurs des organisations membres ont été nombreux à souligner le caractère significatif de la valeur ajoutée de ce partenariat, en termes de cohérence des efforts, et à se féliciter de ses résultats tangibles.

11. Les montagnes sont des réservoirs de biodiversité à l'échelle mondiale. Or, en ce qui concerne la biodiversité, la moitié environ des points chauds sont concentrés dans des zones de montagne. En tant que responsable opérationnel du Chapitre 13 d'Action 21 (Développement durable des montagnes) et en tant qu'organisation responsable de la coordination de la Journée internationale de la montagne, qui est célébrée tous les 11 décembre, la FAO a élaboré la documentation destinée à la communication et à la promotion, dans diverses langues des Nations Unies, en vue de la Journée internationale de la montagne 2006, dont le thème était « Gérer la biodiversité en montagne pour une vie meilleure ». Ce thème a donné l'occasion d'encourager une prise de conscience globale des rôles cruciaux que joue la biodiversité des zones montagneuses, et de promouvoir l'action en faveur de sa gestion durable.

12. La FAO prend une part active à la mise en œuvre de l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable de réduction de la surpêche à l'horizon 2015. Cependant, cet objectif se heurte à des obstacles substantiels dans la plupart des pays, en raison de l'accroissement de la demande, de la dégradation de l'environnement et de la persistance des pratiques nocives. La FAO joue un rôle de premier plan en matière de fourniture d'assistance technique visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de la ressource, et la gestion ou la protection de ces secteurs, en particulier grâce à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable. Ce dernier définit des principes et des normes régissant des pratiques responsables ayant pour objectif premier l'efficacité de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur des ressources bioaquatiques.

13. Le Sommet mondial pour le développement durable a également appelé à une approche intégrée de l'utilisation et de la planification des ressources terrestres, recommandé un nouveau point focal pour lutter contre la dégradation des terres (gestion durable des terres) dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et engagé son soutien en faveur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans ce contexte, il a été procédé en 2005 au lancement de TerraAfrica, partenariat mondial visant à augmenter massivement le soutien à des pratiques rationnelles de gestion des terres en Afrique subsaharienne qui soient à la fois durables et à l'initiative des pays concernés.